

corde finit par se rompre à la suite d'une violente altercation survenue entre Villeroy et le cardinal Dubois, scène bizarre qui couronna étrangement des tentatives de réconciliation poursuivies entre ces deux personnages. Dubois pressa le régent de choisir entre le maréchal ou lui. Villeroy fut arrêté le 10 août 1722, catastrophe dure pour son orgueil, mais douce en réalité, car après l'avoir exilé dans son château de Villeroy, on lui permit d'aller à Lyon exercer paisiblement ses fonctions de gouverneur. Au bout de deux ans, il reparut un instant à la cour. Soutenu par ses fils, le duc de Villeroy et l'archevêque de Lyon, le vieux maréchal se présenta devant Louis XV ; il se jeta à ses pieds et lui baisa les mains, sans que le jeune monarque daignât lui adresser une seule parole. Villeroy se résigna difficilement à comprendre que son temps était fini. Pour ne pas s'éloigner de Versailles, il établit sa résidence à Paris où il mourut enfin le 18 juillet 1730.

Tel fut le maréchal de Villeroy : adulation, vanité creuse, voilà les traits distinctifs de cette existence qui occupa trop longtemps la scène du monde français. Comme guerrier, il n'eut qu'une qualité, commune du reste à ceux de sa race et de sa caste, la bravoure ; chef du conseil des finances, il mettait souvent ses amis dans l'embarras par le spectacle trop évident de sa nullité. Cependant il faut être juste avec tout le monde, et nous devons être reconnaissants au maréchal d'avoir fait triompher les vœux du consulat pour empêcher dans notre ville l'établissement d'une banque suivant le système de Law (1). C'est aussi un titre que d'avoir toujours méprisé Dubois, et que d'être resté entièrement étranger à la fureur de l'agiotage qui fit tant de victimes sous la régence. Si j'ai cité au hasard parmi les actes de complai-

(1) Voir aux Archives municipales le registre des missives du Consulat de 1715 à 1737, f. 56 et 57.